



RÈGLEMENT JUNIOR LEAGUE CUP



ARTICLE 1: GÉNÉRALITÉS

Le présent règlement définit les règles d'arbitrage applicables au tournoi de football à 8, tous les participants, arbitres et officiels sont tenus de le respecter.

ARTICLE 2: ORGANISATION DE L'ARBITRAGE

1. Chaque match est dirigé par un arbitre officiel assisté par un arbitre assistant fourni par chaque équipe.
2. L'arbitre est le seul maître du jeu et ses décisions sont sans appel.
3. L'arbitre veille à l'application stricte des règles du jeu et au respect du fair-play.
4. L'organisation du tournoi peut nommer des superviseurs d'arbitrage pour veiller au bon déroulement des matchs.

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT DES MATCHS

1. Un match dure 12 minutes sans pause.
2. La finale LDC dure 2 x 10 minutes.
3. Chaque équipe est composée de 8 joueurs dont un gardien de but et 4 remplaçants maximum.
4. Les remplacements sont illimités et se font à la volée.
5. L'équipe qui engage est désignée par tirage au sort avant le début du match.
6. Il est demandé à chaque équipe de prévoir 9 fanions à échanger avant les matchs.
7. Chaque équipe est assurée de jouer 8 matchs minimum.

ARTICLE 4 : RÈGLES DE JEU

1. Le hors-jeu est appliqué à partir de la surface de réparation pour les U11 et à partir du milieu du terrain pour les U13.
2. Les touches se font à la main uniquement.
3. Les fautes graves (jeu dangereux, comportement antisportif, contestation) sont sanctionnées par un avertissement ou une exclusion temporaire voire définitive.
4. Un joueur exclu ne pourra pas être remplacé et son équipe terminera le match en infériorité.
5. Toute équipe absente lors du coup d'envoi perd par forfait 3-0.
6. Seuls les joueurs et les éducateurs sont autorisés sur les terrains.
7. En cas d'égalité en phases finales il y a 3 tirs au but.

ARTICLE 5: SANCTIONS DISCIPLINAIRES

1. Un carton jaune entraîne une exclusion temporaire de 3 minutes.
2. Deux cartons jaunes dans un même match entraînent une exclusion définitive du match.
3. Un carton rouge direct entraîne l'exclusion du joueur et une suspension pour le match suivant au minimum.
4. Toute agression physique ou verbale envers un officiel, un joueur ou un éducateur entraîne une exclusion immédiate du tournoi.

ARTICLE 6 : LITIGES ET CONTESTATIONS

1. Aucune contestation des décisions arbitrales n'est autorisée sur le terrain.
2. En cas de litige, une commission du tournoi composée d'officiels et d'arbitres tranchera.
3. Les équipes doivent respecter les décisions prises par la commission sans possibilité d'appel.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINALES

1. Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par l'organisation du tournoi.
2. L'AS SAINT GEORGES DES COTEAUX décline toute responsabilité en cas de blessure, d'accident ou de vol pouvant survenir lors du tournoi.